

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 15 août 2016 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire suppléant Robert Lagacé

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Gilles Legault	District 3
John Butler	District 4
Diane de Passillé	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Monsieur le maire Robert Milot était absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

RÉSOLUTION NO. 2016-221

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 août 2016

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Diane de Passillé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 août 2016.

D'ajouter les sujets suivants de la rubrique « Administration » :

2.5) Mission économique en Chine

2.6) Participation du maire, Robert Milot, à la mission économique en Chine

D'ajouter la demande de dérogations mineures suivante de la rubrique «Urbanisme» :

7.3) 718-720, Vallée-du-Golf

RÉSOLUTION NO. 2016-222

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 juillet 2016 et de la séance extraordinaire du 20 juillet 2016

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 juillet 2016 et de la séance extraordinaire du 20 juillet 2016 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gilles Legault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 juillet 2016 et de la séance extraordinaire du 20 juillet 2016.

RÉSOLUTION NO. 2016-223

Participation des membres du conseil à des activités diverses

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:

M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Foursome -Tournoi de golf de la Chambre de commerce de Sainte-Adèle	7 septembre 2016 au Mont Gabriel Resort Spa	150\$ plus taxes	M. Roch Bédard M. Gilles Legault M. Robert Lagacé
17 ^{ième} tournoi de golf du Restaurant Spago	14 septembre 2016 / Club de golf Val-Morin	200\$	M. Roch Bédard M. Robert Lagacé Mme Diane de Passillé

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-224

Mandat à la firme Gasco, Goodhue, St-Germain

ATTENDU les poursuites intentées contre la Ville et certains de ses anciens employés;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la firme d'avocats *Gasco, Goodhue, St-Germain* soit mandatée afin de représenter les intérêts de la Ville et de certains de ses anciens employés dans les dossiers de la Cour Supérieure portant les numéros 700-17-003908-075 et 700-17-005937-098, rétroactivement au 31 mai 2016;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-225

Autorisation de signature – Renouvellement du bail avec Cinéma Pine

ATTENDU QUE le bail pour la location de stationnements intervenu entre Cinéma Pine Inc. et la Ville de Sainte-Adèle est venu à échéance;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise monsieur le maire et le greffier à signer le bail à intervenir entre Cinéma Pine Inc. et la Ville de Sainte-Adèle, le tout relativement aux espaces de stationnement aménagés sur le lot 2 231 747, une partie du lot 2 231 738 et une partie du lot 2 230 855, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions dudit bail.

RÉSOLUTION NO. 2016-226

Mission économique en Chine

ATTENDU l'organisation, par la Chambre de commerce de Sainte-Adèle, d'une mission économique en Chine;

ATTENDU l'intérêt de la ville à participer à cette mission économique;

ATTENDU le budget proposé par la Chambre de commerce;

ATTENDU le jumelage de la ville avec la ville de Mingguang;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle subventionne la Chambre de commerce de Sainte-Adèle pour un montant de 43 600\$, à même les surplus libres;

QU'un premier déboursé de 35 000\$ soit fait immédiatement et que le reste du montant soit payé sur présentation des pièces justificatives, d'une reddition de compte et d'un rapport sur le déroulement de la mission;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à agir conformément à la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-227

Participation du maire, Robert Milot, à la mission économique en Chine

ATTENDU l'organisation, par la Chambre de commerce de Sainte-Adèle, d'une mission économique en Chine;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la ville que le maire participe à cette mission économique;

ATTENDU le jumelage de la ville avec la ville de Mingguang;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville autorise monsieur le maire Robert Milot à participer à la mission économique de la Chambre de commerce;

QU'une somme de 8000\$ soit allouée à monsieur le maire pour couvrir les frais relatifs à son transport ainsi que pour son hébergement et ses repas, pour la période du 30 août au 12 septembre 2016, le tout sur présentation des pièces justificatives;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à agir conformément à la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-228

Prolongement du contrat pour des équipements de contrôle à distance de mesure des substances assujetties aux droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière (TRES-2014-02)

ATTENDU le rapport de madame Brigitte Forget, trésorière, daté du 8 août 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prolonger le contrat avec la compagnie Promotek (7006314 Canada inc.) pour une période additionnelle de 3 ans soit du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2019 aux prix apparaissant au bordereau de prix soumis par l'entreprise en 2014;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2016-229

Remise du cautionnement de soumission/exécution – Camion Ford F-350 (SP-2016-012)

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des services juridiques, daté du 8 août 2016 relativement à la remise du cautionnement de soumission/exécution pour la fourniture et livraison d'un camion Ford F-350 pour le Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Des Laurentides Ford*, une somme de 6 035,16\$, taxes incluses représentant la remise du cautionnement de soumission/exécution pour la fourniture du camion.

RÉSOLUTION NO. 2016-230

Remise du cautionnement de soumission/exécution – Chenillette (SP-2016-018)

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des services juridiques, daté du 8 août 2016 relativement à la remise du cautionnement de soumission/exécution pour la fourniture et livraison d'une chenillette pour le Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Équipements Plannord Ltée*, une somme de 13 200\$, taxes incluses représentant la remise du cautionnement de soumission/exécution pour la fourniture de la chenillette.

RÉSOLUTION NO. 2016-231

Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux des Services techniques

ATTENDU les différentes recommandations de paiement des services techniques relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement du décompte # 1 pour les travaux de réfection des infrastructures souterraines et de la chaussée sur la rue Dubé, soit un montant de

389 154,04\$, taxes incluses (SP-2016-007), à l'entreprise *Bircon inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1231;

DE procéder au paiement du décompte # 3 pour des travaux de pavage sur diverses rues (PRR 2015), soit un montant de 80 467,24\$, taxes incluses (SP-2015-012), à l'entreprise *Pavages Multipro inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1210;

QUE tous les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2016-232

Demande de subvention – Programme de réhabilitation du réseau routier locale 2016-2017 (PRRRL)

ATTENDU QUE certains tronçons de rue, classés prioritaires selon le Plan d'Intervention en Infrastructure Routière Locale (PIIRL), seraient admissibles à une subvention dans le cadre du Programme de Réhabilitation du Réseau Routier Local (PRRRL) du ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU le rapport de monsieur Armand Ouattara, chef-adjoint de la Division Génie daté du 5 août 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville consente à la demande de subvention et s'engage à réaliser les travaux décrits audit rapport;

QUE le conseil mandate le chef de la Division génie afin de préparer et signer tout document requis à la demande de subvention ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-233

Abrogation de la résolution 2016-101 – Entretien mécanique Place des citoyens

ATTENDU le rapport de monsieur Ronald Denault, chargé de projets à la division génie du Service des travaux publics, datée du 16 juin 2016 ;

ATTENDU la résolution 2016-101 adoptée le 18 avril 2016 relativement au contrat d'entretien mécanique de la Place des citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil abroge la résolution 2016-101.

RÉSOLUTION NO. 2016-234

Approbation du plan d'action et l'échéancier pour la mise aux normes des étangs aérés Alpine

ATTENDU le rapport transmis le 3 août 2016 par madame Karine Lorrain, chef adjointe de division génie, concernant le plan d'action et l'échéancier pour la mise aux normes des étangs aérés Alpine;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville mandate le consultant *EclipsO Design-Construction inc.* à soumettre ces documents au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec la demande;

QUE la Ville s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

QUE la Ville s'engage à respecter les exigences de rejet, à mettre en œuvre le programme de suivi et à aviser le MAMOT dès que les résultats ne respectent pas les exigences, de transmettre les résultats par le système SOMAE et la mise à jour du Chapitre 2 du Cahier des exigences.

RÉSOLUTION NO. 2016-235

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans les procès-verbaux du 5 juillet et du 2 août 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :

Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2016-066

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 5 882 509 (chemin du Mont-Loup-Garou)**, afin de réduire la largeur minimale à la rue (chemin du Mont-Loup-Garou), du lot 5 882 509 du cadastre du Québec, de 20 mètres à 15,90 mètres et de réduire sa largeur moyenne de 20 mètres à 10,62 mètres afin de régulariser ses dimensions conformément à l'article 62 du règlement de lotissement 1200-2012-L pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée;

Résolution du CCU – 2016-067

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **268, boulevard de Sainte-Adèle**, afin de réduire la marge avant sur la rue Boyer de 8 mètres à 7,55 mètres pour le coin arrière gauche du bâtiment et de réduire la marge avant sur la rue Boyer de 8 mètres à 6,00 mètres pour le coin avant gauche du bâtiment afin de permettre l'agrandissement du bâtiment industriel existant sis au 268 boulevard de Sainte-Adèle;

Résolution du CCU – 2016-076

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **240, rue de la Petite Corniche** afin d'augmenter la pente d'une allée d'accès mesurée depuis la limite de la surface de roulement de la rue de 3% à 6% dans les premiers 3 mètres et d'augmenter la pente de l'allée d'accès de 12% à 18% sur les 19,8 mètres suivant tel que montré au plan préparé par Jessee Tremblay ingénieur, daté du 18 juillet 2016 afin de permettre la construction d'une allée d'accès et des espaces de stationnement hors-rue.

Résolution du CCU – 2016-075

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **3475, rue du Survenant** afin de réduire la marge avant sud-ouest sur la rue projeté de 8 mètres à 6,08 mètres tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation

préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre, portant le numéro 8746 de ses minutes daté du 30 juin 2016;

Résolution du CCU – 2016-077

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **280, rue de la Grande Corniche** afin de réduire le total des marges latérales de 10 mètres à 7,50 mètres tel que montré au plan et certificat de localisation préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre sous le numéro 8748 de ses minutes daté du 4 juillet 2016 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment existant;

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants.

RÉSOLUTION NO. 2016-236

Décisions du conseil – Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 2 août 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Diane de Passillé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2016-068 acceptant la demande de PIIA pour le :

540, rue Séraphin
François Rollin

- **Agrandissement de la maison**

Résolution C.C.U. 2016-069 acceptant la demande de PIIA pour le :

1396, boulevard de Sainte-Adèle
Myreille Roy

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2016- 070 acceptant la demande de PIIA pour le :

3600, boulevard de Sainte-Adèle
Aux Deux Oliviers Express

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2016-071 acceptant la demande de PIIA pour le :

2672, chemin du Mont-Sauvage
Martin Lamarche

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2016-072 acceptant la demande de PIIA pour le :

1006, rue Valiquette
Café Communautaire l'Entre-Gens

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-073 acceptant la demande de PIIA pour le :

Lots 5 065 632 et 5 065 647 (lot projeté 5 958 551), rue des Cimes
Jonathan Chapin

- **Construction**

Résolution C.C.U. 2016-074 acceptant la demande de PIIA pour le :

1340, rue Saint-Joseph
Fortier et Grégoire inc.

- **Rénovation de la toiture**

RÉSOLUTION NO. 2016-237

Demandes de dérogations mineures - Décision ultérieure

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **5000, rue du Bougeoir** afin de réduire la marge latérale nord-ouest de 4 mètres à 2.62 mètres et réduire la marge latérale nord-ouest de l'escalier existant de 1.5 mètres à 0.82 tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre sous le numéro 8763 de ses minutes daté du 19 juillet 2016 afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant sis au 5000, rue du Bougeoir;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1106, rue Valdombre** afin de réduire la largeur minimale à la rue Valdombre, du lot projeté 5 954 969 du cadastre du Québec, de 20 mètres à 12.19 mètres tel que montré au plan cadastral parcellaire projeté préparé par Philippe Bélanger sous le numéro 1661 de ses minutes daté du 6 juillet 2016 afin de régulariser ses dimensions;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1094, rue Valdombre** afin de réduire la largeur minimale à la rue Valdombre, du lot projeté 5 954 970 du cadastre du Québec, de 20 mètres à 12.25 mètres et réduire la largeur moyenne minimale de 20 mètres à 12,33 mètres tel que montré au plan cadastral parcellaire projeté préparé par Philippe Bélanger sous le numéro 1661 de ses minutes daté du 6 juillet 2016 et au plan DM2016-069-01 afin de régulariser ses dimensions;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 5 798 997 (chemin Pierre-Péladeau)** afin de réduire la largeur minimale, le long du chemin Pierre-Péladeau, du lot projeté numéro 1 de 100 mètres à 50,99 mètres et du lot projeté numéro 3 de 100 mètres à 76,58 mètres tel que montré au projet de lotissement préparé par Paul Audet arpenteur-géomètre sous le numéro 24 205 de ses minutes daté du 15 juillet 2016 afin de pouvoir procéder au remplacement du lot 5 798 997 du cadastre du Québec;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **4282, rue des Haies** afin de réduire la marge entre un abri de bois et une remise de 1 mètre à 0,34 mètre, réduire la marge latérale gauche par rapport à un abri de bois de 1,5 mètre à 0,10 mètre et permettre la construction d'une partie d'un abri de bois dans la cour avant tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Louis-Paul Beaudry arpenteur-géomètre sous le numéro 16977 de ses minutes daté du 10 août 2016 pour l'immeuble sis au 4282, rue des Haies;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **718-720, Vallée-du-Golf** afin de permettre un empiètement de 4,84 mètres à l'intérieur de la rive de 10 mètres de la rivière aux Mulets pour la terrasse au sol (sur remblai) localisé dans la cour arrière montré au plan de localisation préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre portant le numéro 8569 de ses minutes et datés du 21 octobre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Diane de Passillé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 19 septembre 2016 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour ces immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2016-238 **AVIS DE MOTION**

Je, Nadine Brière, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1191-1 décrétant des dispositions concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2016-239

Règlement numéro SQ-03-2012-03 décrétant de nouvelles dispositions et amendant le règlement SQ-03-2012 concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro SQ-03-2012-03 décrétant de nouvelles dispositions et amendant le règlement SQ-03-2012 concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2016-240

Règlement numéro 1233 sur la formation d'un comité du patrimoine – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1233 concernant la formation d'un comité du patrimoine, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2016-241

Règlement numéro 1234 relatif au contrôle des animaux – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1234 relatif au contrôle des animaux, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2016-242

Règlement numéro 1200-2012-Z-17 (omnibus) amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions et grilles des usages et des normes afin de rendre le règlement davantage performant – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1200-2012-Z-17 (omnibus) amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions et grilles des usages et des normes afin de rendre le règlement davantage performant, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 380 564,31\$ pour la période du 9 au 15 juillet 2016
- Incompressibles – Fonds d'administration – 250 717,34\$ pour la période du 16 au 22 juillet 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 718 072,16\$ pour la période du 23 au 29 juillet 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 303 179,17\$ pour la période du 30 juillet au 5 août 2016.
- Liste des comptes à payer au montant de 643 010,34\$ pour le mois de juin 2016.
- Engagements au montant de 481 306,69\$ pour la période du 1er au 31 juillet 2016

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires.

COMMUNICATION DU MAIRE SUPPLÉANT AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Nadine Brière : Remercie les citoyens pour leur participation aux activités de la Place des citoyens et des soirées Nostalgia. Elle informe également les citoyens des travaux à la gare.

Roch Bédard : Informe les citoyens des travaux pendant 23 semaines du Pont Pauline-Vanier et qu'au réservoir Mont-Gabriel, les travaux sont terminés et que pour le PRR 2016, les travaux sont presque terminés. Le travail des fonctionnaires portent leurs fruits.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire suppléant répond aux questions des personnes suivantes :

M. Denis L'Espérance
Mme Doris Poirier
M. Léonard Ayoub
Mme Maryse Desmarais

RÉSOLUTION NO. 2016-243

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h02.

(s) Robert Milot

M. Robert Milot, maire

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques